



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 3 février 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

GAEC DPI
Représenté par MM HOSCHAR Yves et
SCHERTZ Colin
45, Allée des Platanes
57530 LES ETANGS

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration concernant les travaux sur le cours d'eau, affluent du ruisseau du Pont du Moulin au lieu dit Lue à HAYES

Réf. :

P.J. : 1 fiche descriptive

Messieurs,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

- **Travaux sur le cours d'eau, affluent du ruisseau du Pont du Moulin, au lieu dit Lue à HAYES**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 20 décembre 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de HAYES où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.



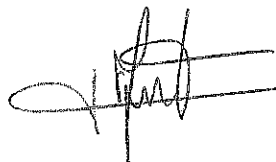
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise à :

- Monsieur le Président du Syndicat
Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement
et d'Entretien de la Nied Française Inférieure
Hôtel de Ville - 1, Place du Général de Gaulle
BP 5 - 57320 BOUZONVILLE

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER